

Unité pastorale de la Petite Rivière Du Chêne

Démarche à suivre pour un baptême

- 1. Veuillez appeler en premier lieu madame Françoise Caron au 819-287-5945. C'est elle qui vous expliquera quoi faire.**
- 2. En ce qui a trait du parrain ou de la marraine, un certificat de baptême récent est demandé afin d'être en mesure de savoir si le parrain ou la marraine a vécu le sacrement de la confirmation. Afin d'avoir un certificat de baptême, il s'agit de téléphoner à la paroisse où a eu lieu le baptême. Si la paroisse n'existe plus, il s'agit alors de téléphoner au bureau du diocèse où a lieu la paroisse. Pour le diocèse de Québec, le numéro est 688-1211 et vous demander madame Denise Mathieu. Si le parrain ou la marraine a vécu son baptême à Fortierville, Sainte-Françoise, Parisville ou Deschaillons, vous n'avez pas besoin du baptistère puisque nous avons ici les registres. Pour un baptême, vous pouvez avoir un parrain ou une marraine ou un parrain et une marraine. Il est impossible d'avoir deux parrains ou deux marraines. Le baptême constitue une nouvelle naissance, et de la même façon que le concours d'un homme et d'une femme est nécessaire pour la procréation biologique, il en est de même pour la procréation spirituelle.**
- 3. Aussi, le certificat civil de l'enfant est maintenant demandé! Il y a quelque temps, les parents recevaient par la poste un mois après la naissance, le numéro civil. Pour des raisons de sécurité, le gouvernement ne le donne plus. Le parent doit le demander. La façon la plus rapide pour l'obtenir, quelques jours après la naissance de l'enfant, par Internet : «Déclit express» ! Le certificat est nécessaire et obligatoire sauf en cas de raison majeure avant le baptême afin que le ou les noms de l'enfant qui sont inscrits sur le certificat civil soient les mêmes dans les registres de la paroisse.**
- 4. Une fois que vous avez les papiers en main, vous téléphonez de nouveau à Madame Françoise Caron pour l'informer. Nous ne prenons aucune date pour un baptême avant d'avoir les informations qui sont demandées. Par la suite, le prêtre vous contactera pour prendre rendez-vous pour la préparation baptême. Et c'est au cours de la préparation baptême que nous déterminerons et fixerons la date de baptême et l'église où aura lieu le baptême.**
- 5. Il est toujours possible de suivre la préparation baptême avant la naissance de l'enfant!**

Nous sommes toujours heureux d'accueillir dans la famille de Dieu votre enfant afin de faire partie officiellement de la grande famille des enfants de Dieu.

Abbé Réjean Lussier